

DEPARTEMENT DE
SEINE - ET - MARNE

ARRONDISSEMENT
DE T O R C Y

VILLE DE LAGNY-sur-MARNE

DIRECTION DES FINANCES
AR20000132

DECISION LIGNE DE TRESORERIE

**CAISSE D EPARGNE ET DE
PREVOYANCE ILE DE FRANCE**

Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°1 du 16 avril 2014 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire, notamment le point sur la ligne de trésorerie qui autorise M le Maire de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 2.000.000 €;

VU l'arrêté AR16000269 en date du 1^{er} juin 2016 donnant à M. Rémy PERES, Directeur Générale des Services, délégation de signature ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat de ligne de trésorerie d'un montant en principal de 2.000.000€ ;

D E C I D E

ARTICLE 01 – Après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Ile de France, la Ville souscrit auprès de celle-ci une ligne de trésorerie interactive.

ARTICLE 02 - les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- durée : 364 jours du 29 juin 2020 au 27 juin 2021 appelé « date d'échéance de la Ligne de Trésorerie Interactive »,
- ouverture de crédit de trésorerie dénommé « ligne de trésorerie interactive » d'un montant Principal de 2.000.000€ (deux millions d'Euros).

ARTICLE 03 – Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents contractuels nécessaires.

ARTICLE 04 –le Directeur Général des Services de la Mairie et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 05 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

ARTICLE 06 – Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Caisse d'Epargne et de prévoyance d'Ile de France 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS Cedex 13,
- M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Le comptable public assignataire,

Fait à Lagny-sur-Marne, le vingt-quatre avril deux mille vingt

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Certifié Exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-préfecture : 27/04/2020

Son affichage le : 27/04/2020

Lagny-sur-Marne le : 27/04/2020

Rémy PERES



Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services
Signé électroniquement

AR20000132

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-04-27T10-19-57.00 (MI222947488)

Identifiant unique de l'acte :

077-217702430-20200424-AR20000132-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION concernant la signature d'un contrat
pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie en vertu de la délibération
du 16 avril 2014

Date de décision : Apr 24, 2020 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.3. ligne de trésorerie
7.3.3.3. contratActe : AR20000132-CONFORME.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 27/04/20 à 10:19

Par GUYON Emmanuelle

Transmis

Date 27/04/20 à 10:19

Par GUYON Emmanuelle

Accusé de réception

Date 27/04/20 à 10:27